

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**EN DATE DU 27 avril 2017**

Le Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> s'est réuni :

**Le jeudi 27 avril 2017**

dans la salle des mariages de la mairie du 10<sup>e</sup>, sous la présidence de M. Rémi FÉRAUD, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement.

**Étaient présents ou représentés :**

M. Rémi FÉRAUD  
Mme Deborah PAWLIK  
Mme Alexandra CORDEBARD  
M. Didier Le RESTE  
M. Bernard GAUDILLÈRE  
M. Laurent SCHOUTETEN  
M. Paul SIMONDON  
Mme Olga TROSTIANSKY  
M. Sylvain RAIFAUD  
M. Dominique TOURTE  
M. Éric ALGRAIN  
Mme Élise FAJGELES  
M. Stéphane BRIBARD  
Mme Léa VASA  
M. Dante BASSINO  
Mme Sybille FASSO  
M. Paul BEAUSSILLON  
Mme Hélène DUVERLY

Le quorum est atteint.

**Excusés :**

Mme Yamina BENGUIGUI  
M. Frédéric BOUSCARLE  
Mme Anne SOUYRIS

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

<b>Projet de délibération : MA 101749 .....</b>	<b>14</b>
<b>Projet de délibération : MA 101750 .....</b>	<b>14</b>
<b>Projet de délibération : MA 101751 .....</b>	<b>15</b>
<b>Projet de délibération : MA 101752 .....</b>	<b>15</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DDCT 16 .....</b>	<b>16</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DAC 303.....</b>	<b>17</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DAC 329.....</b>	<b>17</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DASCO 71 .....</b>	<b>17</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DAC 506.....</b>	<b>19</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DAC 505.....</b>	<b>19</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DDCT 34 .....</b>	<b>19</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DDCT 42 .....</b>	<b>20</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DLH 89.....</b>	<b>20</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DU 65.....</b>	<b>21</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DFPE 74 .....</b>	<b>21</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DFPE 108.....</b>	<b>21</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DJS 161 .....</b>	<b>22</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DJS 173 .....</b>	<b>22</b>
<b>Projet de délibération : 2017 DPSP 1.....</b>	<b>22</b>
<b>Projet de délibération : DEVE 86.....</b>	<b>23</b>

*La séance est ouverte à 18 h 41.*

## **Questions au préconseil d'arrondissement**

### ***Le contrat de prévention et de sécurité***

**La représentante du Conseil de quartier Saint-Denis-Paradis** déclare que lors de la dernière réunion plénière, il a été question du contrat de prévention et de sécurité. Un certain nombre d'élus étaient alors présents. À l'issue de cette plénière, il a été souhaité de poser la question suivante au Conseil d'arrondissement : « *Le Conseil de quartier Saint Denis -Paradis réuni le 23 mars 2017 a noté avec satisfaction qu'un nouveau plan global de prévention et de sécurité avait été élaboré et signé par les administrations concernées, avec la prise en compte des particularismes locaux. Il salue cet effort de coordination et il constate qu'un certain nombre de préoccupations exprimées notamment par ces commissions Dépôts sauvages et nuisances des cafés sont notées. Il espère que les moyens et la persévérance nécessaires accompagneront ce contrat. Pour contribuer à sa réussite et conformément à ce qui a déjà été approuvé dans le principe lors de la réunion CICA du 13 octobre 2016 en présence de M. FÉRAUD, le Conseil de quartier demande à être informé du calendrier des réunions et actions et à être associé aux instances de suivi et d'évaluation du plan de prévention et de sécurité. Il espère ainsi pouvoir mieux informer les personnes fréquentant le quartier et également faire remonter aux instances compétentes les avis ou demandes recueillis, ainsi que les offres de contribution citoyenne.* »

**M. BRIBARD** remercie la représentante du Conseil de quartier Saint-Denis-Paradis pour cette question. Ayant participé à la réunion du 23 mars dernier, il avait noté avec attention la volonté du Conseil de quartier de participer au processus.

M. BRIBARD l'avait déjà indiqué, mais il le déclare à nouveau ce jour de manière officielle : le Conseil d'arrondissement répond favorablement à la demande du Conseil de quartier Saint Denis-Paradis pour participer et suivre le Contrat de prévention et de sécurité.

En effet, la Ville de Paris a pour stratégie d'associer les habitants à tous les plans (contrat de ville, contrat de prévention et de sécurité). Par ailleurs, instaurer un dialogue pour prendre la mesure du ressenti des habitants est logique et opérationnel. Cela permet aux habitants de bénéficier d'une meilleure connaissance des politiques publiques menées et d'y prendre part au mieux.

M. BRIBARD confirme, par conséquent, que le Conseil de quartier sera associé au Contrat de prévention et de sécurité. L'une des premières étapes du Contrat de prévention et de sécurité consiste à organiser un CICA.

Le Contrat de prévention et de sécurité prévoit une clause de revoyure fixée au milieu de son quinquennat. Cela donnera l'occasion d'échanger sur les éléments du contrat.

Une réunion plénière annuelle est organisée, afin de suivre le Contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement. Elle sera ouverte aux conseils de quartiers ou aux associations, lorsqu'ils sont concernés par les thématiques traitées.

**M. RAIFAUD** souligne l'exemplarité de la démarche suivie par S. BRIBARD pour l'élaboration de ce Contrat de prévention et de sécurité et pour l'utilisation du dispositif CICA, étendu aux équipes d'animation des conseils de quartiers et aux animateurs des différents conseils de l'arrondissement. Ces modalités ont permis de nouer une bonne discussion et de disposer d'un document élaboré collectivement.

M. RAIFAUD comprend la question posée : elle concerne le droit de suite, afin de savoir de quelle manière les conseils de quartier pourront être associés à la vie de ce document, sans attendre l'échéance fixée au milieu du mandat. Il s'agit de faire en sorte que des discussions puissent être menées sur la sécurité dans les différents conseils de quartier. Cela avait été affirmé dans le cadre du CICA.

Il est important, comme cela a été le cas récemment au Conseil de quartier de Saint Denis-Paradis, qu'un échange puisse avoir lieu à un certain moment, avec tous les responsables et les acteurs de la sécurité dans les différents quartiers, afin de partager les constats et d'exprimer des souhaits d'améliorations identifiées.

Aussi, la Mairie du 10<sup>e</sup> souscrit totalement à la proposition exprimée par le Conseil de quartier Saint Denis-Paradis et M. RAIFAUD remercie S. BRIBARD pour la réponse apportée à ce sujet.

**Mme PAWLIK** remercie le Conseil de quartier de Saint Denis-Paradis d'avoir posé cette question importante et intéressante. Le groupe d'appartenance de Mme PAWLIK soutient cette demande. Il est en effet essentiel qu'un suivi soit mené à ce sujet, y compris par les citoyens. De plus, les conseils de quartier représentent des relais très importants entre l'exécutif et les citoyens et en tant que courroie de transmission des informations vers les habitants.

Mme PAWLIK est inquiète sur la manière dont fonctionne l'arrondissement. En effet, si le Conseil de quartier Saint Denis-Paradis a déposé un vœu, cela signifie qu'il était important de demander un engagement public de la part de l'exécutif.

De manière générale, il est dommageable que les conseils de quartier et les associations soient de plus en plus contraints d'avoir recours aux questions du préconseil d'arrondissement, à des vœux et à des courriers à destination de l'équipe municipale, pour être certains d'être associés à un sujet qui concerne pleinement les habitants et leur quartier.

**M. FÉRAUD** déclare qu'il ne partage pas cette appréciation. Il est heureux que les conseils de quartier aient des éléments à revendiquer ou à contester. Si cela n'était pas le cas, cela ôterait tout intérêt au préconseil d'arrondissement.

**La représentante du Conseil de quartier Saint-Denis-Paradis** remercie les élus pour leurs interventions. Elle est très satisfaite de pouvoir annoncer aux autres membres du Conseil du quartier que ce dernier va être associé au Contrat de prévention et de sécurité.

### ***La question de l'alimentaire***

**Erika ABRAMS, représentante du Collectif Stopmonop**, présente la question suivante : le 3 octobre 2016, à l'issue du scrutin du budget participatif, les habitants du quartier

Faubourg-du-temple ont été très heureux d'apprendre que le projet « Une halle alimentaire pour le 10<sup>e</sup> » déposé par le Collectif Stopmonop était soutenu par plus d'un élu présent ce jour.

Ce projet avait été approuvé par 1 680 votants, chiffre qui le plaçait en deuxième position dans l'arrondissement. Tout le monde connaît l'histoire de ce projet : la mobilisation locale contre le Daily Monop prévu initialement au rez-de-chaussée de l'immeuble Paris Habitat, à l'angle Bichat-Temple, a suscité l'idée de lieu réservé aux producteurs locaux, afin de développer une offre de produits de qualité à des prix abordables pour tous. Cette idée a été reprise dans le programme figurant sur la liste « Paris qui ose » aux élections municipales de 2014.

La jeune entreprise d'économie sociale et solidaire Kelbongoo a reçu l'agrément, depuis février 2017, de la part de la préfecture, en tant qu'entreprise solidaire d'utilité sociale. Elle a été sélectionnée dans le cadre d'un appel à candidatures pour porter ce projet à Bichat/Temple. Ce choix a prédestiné cette entreprise à représenter la première réalisation du dispositif « Les quatre saisons solidaires », créé par vote du Conseil de Paris en juillet 2016, sur proposition des élus du groupe communiste.

Les halles alimentaires n'ont pas pour objectif de dégager un bénéfice, mais de servir l'intérêt général en contribuant à la réduction des inégalités, dans un domaine où les enjeux de santé publique et de transition écologique sont essentiels.

Pourtant, aucune somme n'a été débloquée sur le budget de la Ville de Paris, en juillet 2016, pour aider au lancement des premières « expérimentations », selon le terme employé dans la délibération, dans les 10<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements.

Il a fallu attendre novembre 2016, après le vote du projet Stopmonop dans le cadre du budget participatif du 10<sup>e</sup> arrondissement, pour que la Direction de l'attractivité et de l'emploi accorde, non pas à Kelbongoo, mais à Paris Habitat, le bailleur social, une subvention de 196 000 € pour les travaux de gros œuvre d'aménagement du local destiné à la halle alimentaire à Bichat/Temple.

Le total des deux subventions dont devrait bénéficier la halle alimentaire du 10<sup>e</sup> arrondissement, avec les 196 000 € accordés par la Direction de l'attractivité et de l'emploi à Paris Habitat et les 200 000 € destinés à Kelbongoo, demeure inférieur de plus de 50 % à la somme demandée (800 000 €) et accordée dans le cadre du budget participatif à la halle alimentaire du 14<sup>e</sup> arrondissement, pour une surface et des besoins identiques : aménagement d'un local brut en béton, achat d'un camion frigorifique, développement du site internet, etc.

Il a été indiqué récemment que Paris Habitat aura terminé sa part de travaux d'aménagement de la halle alimentaire à Bichat/Temple à la mi-juillet prochain.

Kelbongoo envisage une ouverture en septembre 2017. Elle engage actuellement des frais importants pour finaliser son installation dans la perspective d'atteindre le plus rapidement possible une ouverture cinq jours par semaine et non pas seulement deux jours, comme cela

est le cas dans le local actuel du 20<sup>e</sup> arrondissement. Cela représentait l'une des exigences posées dans le cadre de l'appel à candidatures à Bichat/Temple.

Aussi, Kelbongoo compte sur cet argent du budget participatif pour réaliser son installation. Or, il semble que les 200 000 € destinés par le vote du budget participatif à la halle alimentaire du 10<sup>e</sup> arrondissement soient bloqués au niveau du cabinet de Olivia POLSKI à la Mairie de Paris et Kelbongoo ne bénéficie d'aucune réponse à ses courriers à ce sujet. Il ne dispose d'aucune visibilité sur le montant de la somme votée qu'il pourrait percevoir ni sur la date de déblocage des fonds.

Si l'argent du budget participatif n'est pas débloqué avant l'ouverture de Kelbongoo à Bichat/Temple en septembre prochain, cette somme sera perdue pour la halle alimentaire et pour le 10<sup>e</sup> arrondissement. Il n'est pas envisageable de percevoir une subvention rétroactive dans le cadre du budget participatif.

Kelbongoo a intégré ce montant de 200 000 € à son plan de développement. Aussi, il risque d'être très sérieusement fragilisé à Bichat/Temple, mais aussi à ses deux points de distribution du 20<sup>e</sup> arrondissement – dont l'un a été inauguré il y a huit jours – si cette subvention ne se matérialise pas.

Si l'argent du budget participatif est finalement refusé à l'entreprise choisie pour gérer l'alimentaire du 10<sup>e</sup> arrondissement, l'image de ce dispositif de démocratie locale sera durablement ternie aux yeux des nombreux habitants de l'arrondissement qui se sont mobilisés pour ce beau projet, probablement soutenu par tous les participants à la réunion de ce jour. Cela serait dommageable, en donnant l'impression aux habitants que leur vote ne sert à rien.

M. FÉRAUD a lui-même reconnu l'importance du rôle social des halles alimentaires. Il s'est battu pour que la première halle alimentaire soit implantée dans l'arrondissement. Aussi, il est demandé à M. FÉRAUD de faire son possible au niveau du Conseil de Paris pour débloquer la somme attribuée par le vote du budget participatif à la société sélectionnée pour gérer l'alimentaire dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.

À ce jour, Kelbongoo n'a pas reçu un centime. La subvention de la DAE a été versée à Paris Habitat. Il faut au minima clarifier la situation, afin que la survie d'une entreprise lauréate des trophées parisiens de l'économie sociale et solidaire ne soit pas mise en danger par l'incertitude persistante, sur sa possibilité de financer des investissements qui sont dans l'intérêt de tous.

**M. LE RESTE** remercie, au nom des élus communistes, les membres du collectif Stopmonop pour le travail mené, contribuant à la diversité commerciale dans le quartier. Cela permet, avec l'appui de la mairie d'arrondissement, de disposer aujourd'hui de cinq lots commerciaux en pied d'immeuble dans le bâtiment de Bichat/Temple. Ils ont été attribués sur la base d'une procédure innovante impliquant les habitants du quartier.

M. LE RESTE salue l'engagement et l'implication des membres du collectif Stopmonop pour la réussite de la halle alimentaire, par le dépôt du projet au budget participatif, leur mobilisation

lors de la phase de vote, avec la distribution de flyers dans le quartier et leur détermination actuelle. Le projet a été largement plébiscité et les membres du collectif entendent qu'il soit mis en œuvre dans de bonnes conditions.

Parallèlement à cette démarche engagée par le collectif, les élus communistes ont porté depuis le début de la mandature la création à Paris de halles alimentaires. En juillet 2016, une délibération a été adoptée à l'unanimité du Conseil de Paris, sur proposition de Nicolas BONNET, président du groupe communiste Front de gauche, qui a lancé le dispositif « Les quatre saisons solidaires ». Ce dernier a pour objectif de promouvoir le droit à une alimentation saine et accessible à tous, dans les quartiers politiques de la ville. Ce dispositif d'aide à la création d'espaces dédiés à l'alimentation durable, approvisionnés en priorité par des produits issus de l'alimentation durable et via des circuits courts, est solidaire des producteurs rémunérés à juste prix et des consommateurs sans distinction sociale.

Cette délibération prévoyait également la réalisation de deux expérimentations : l'une dans le 14<sup>e</sup> arrondissement et la seconde dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.

Le mercredi 19 octobre 2016, M. LE RESTE a présenté ici même la délibération 2016 DAE 380, qui a permis d'octroyer une subvention d'équipement à Paris Habitat, pour la réalisation de travaux de gros œuvre, visant à permettre l'installation d'une activité de type halle alimentaire dans le lot 4 du programme Bichat/Temple.

Il était indiqué très clairement dans cette délibération que cet investissement était réalisé dans le cadre de l'expérimentation du 10<sup>e</sup> arrondissement du dispositif « Les quatre saisons solidaires ».

En parallèle, le projet déposé par le collectif Stopmonop a connu un succès important et il a été voté en tant que deuxième projet lauréat du budget participatif du 10<sup>e</sup> arrondissement pour le budget 2017.

M. LE RESTE partage les regrets du collectif sur l'absence de retour au sujet des modalités d'utilisation des 200 000 € réservés sur le budget du 10<sup>e</sup> arrondissement à ce projet. Il serait dommageable que les démarches engagées en parallèle au niveau parisien par le groupe communiste depuis le début de la mandature et la démarche du collectif dans le cadre du budget participatif soient estimées redondantes. En réalité, elles sont parfaitement complémentaires.

S'il existait une réelle redondance, il n'aurait pas fallu soumettre au vote du budget participatif le projet du collectif Stopmonop en estimant que cela avait déjà été traité par la Ville de Paris. Le vote positif d'un projet à budget participatif par des habitants doit impliquer une réaction de la Ville de Paris et permettre a minima d'accélérer ou de renforcer les projets en cours. Dans le cas inverse, cela signifierait que la Ville de Paris mène la même action, quel que soit le résultat du vote au budget participatif.

Il semble que des difficultés techniques soient observées dans l'application du projet. Cela surprend fortement M. LE RESTE. En effet, un rapport de l'Inspection Générale de la Ville de Paris, faisant suite à plusieurs mois de travaux, a été finalisé dès le mois de février 2016. Ce

rapport, de près de 70 pages, aborde les différents risques et difficultés pouvant survenir dans le cadre de la mise en œuvre des halles alimentaires et il liste une série de recommandations pour y répondre.

Le projet de halles alimentaires du 10<sup>e</sup> arrondissement est traité spécifiquement dans ce rapport. Aussi, M. LE RESTE ne pense pas, raisonnablement, que des éléments nouveaux aient pu survenir depuis le vote du projet et qu'ils empêchent sa mise en œuvre.

Le défaut de retour aux porteurs du projet est également préjudiciable, d'autant que sur la base du succès du projet au budget participatif, l'entreprise Kelbongoo a intégré cette somme de 200 000 € à son plan de financement pour le développement de la halle alimentaire du 10<sup>e</sup> arrondissement.

M. LE RESTE est surpris qu'aucune réunion de travail n'ait été proposée à Kelbongoo ni au collectif Stopmonop pour mettre en œuvre le projet.

La première tranche de travaux est en cours. Il est urgent que la Ville de Paris débloque la situation et qu'elle tienne compte du vote des habitants du 10<sup>e</sup> arrondissement.

De nombreux participants à la réunion de ce jour ont soutenu l'installation de Kelbongoo dans le 10<sup>e</sup> arrondissement et le développement d'une halle alimentaire dans l'arrondissement. Ce projet est innovant et expérimental. Aussi, il suscitera des questions nouvelles. Il revient aux conseillers d'arrondissement de résoudre les difficultés éventuelles, afin de permettre aux habitants des quartiers populaires de l'arrondissement de bénéficier de produits alimentaires de qualité via des circuits courts et à des prix abordables.

Le groupe communiste a sollicité à plusieurs reprises l'organisation d'un comité de pilotage parisien sur les halles alimentaires, qui a été acté par le Conseil de Paris, via un vote, en juillet 2016. Aussi, M. LE RESTE propose que les élus du 10<sup>e</sup> arrondissement appuient cette demande et qu'ils demandent que le comité de pilotage se réunisse enfin et rapidement, afin de réfléchir ensemble aux meilleures conditions de mise en œuvre de ce projet parisien et à son articulation avec les projets votés au budget participatif, dans le 10<sup>e</sup> arrondissement et le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

À cet égard, M. LE RESTE s'interroge et il déplore les montants sensiblement différents alloués aux 10<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements. Pour le 10<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de 196 000 € pour la subvention d'équipement. Dans le même temps, 1,1 M€ a été fléché au budget de la Ville de Paris en 2016 pour les halles alimentaires du 14<sup>e</sup> arrondissement. Il s'y ajoute le projet de la halle alimentaire voté dans le 14<sup>e</sup> arrondissement pour une somme de 800 000 €.

Aussi, près de 2 M€ seraient dépensés dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, contre 400 000 € au maximum dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. M. LE RESTE s'interroge sur cet écart, d'autant que le projet de halles alimentaires du local de la rue Didot dans le 14<sup>e</sup> arrondissement est sensiblement identique, comme cela a été rappelé, tant au regard des investissements réalisés que de la surface : 150 mètres carrés dans le 14<sup>e</sup> arrondissement et 170 mètres carrés dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.



Lors de l'instruction au budget participatif dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, avant le vote, le montant proposé par les porteurs du projet de 200 000 € à 800 000 €. Dans le même temps, il a été affirmé qu'il n'était pas possible de mobiliser 400 000 € dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Cela est incompréhensible. S'il existe des raisons cachées, il faut les faire savoir.

En attendant, cette manière de procéder décrédibilise l'action de la Ville de Paris, que ce soit pour la démarche du budget participatif, comme pour l'engagement afin de créer des halles alimentaires.

**Mme VASA** confirme que le projet, connu par tous, est innovant et intéressant. Il a reçu le soutien de toutes les parties prenantes : la Ville de Paris, des élus, des habitants, le Conseil de quartier, le budget participatif. Aussi, il n'y a plus de question à se poser. Le projet répond à un véritable besoin. Il est dommageable qu'un blocage se produise ce jour, alors que les étapes les plus complexes ont été franchies. Personne ne sait si ce blocage est de nature politique ou juridique, ou encore administrative. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il existe un défaut de communication et de transparence sur ce dossier et il faut le déplorer.

La société concernée bénéficie d'un agrément d'entreprise solidaire d'utilité sociale. Aussi, a-t-elle le droit de recevoir des aides financières de la ville de Paris. Il s'agit d'un processus inhabituel et intéressant. Cela signifie que la société assume des coûts sociaux et environnementaux, qui ne sont pas pris en compte dans les projets classiques. C'est la raison pour laquelle la collectivité soutient particulièrement ce type de projets.

Deux engagements financiers ont été pris à l'égard du projet. Ce jour, il s'agit de changer d'échelle et de s'équiper, en développant un système logistique. Un engagement financier de 200 000 € a été pris, via le budget participatif. Un second engagement financier a été pris également sur le budget d'Olivia POLSKI pour le développement des halles alimentaires.

Le changement d'échelle s'opère au niveau métropolitain et il serait reproché que les investissements ne seraient pas tous localisés dans Paris. Or, l'investissement logistique bénéficiera à l'approvisionnement des halles localisées à Paris. Aussi, les arguments juridiques ou administratifs qui pourraient justifier l'opposition au projet ne sont pas valides. De plus, il existe un réel écart en termes de traitement entre le projet du 10<sup>e</sup> arrondissement et celui du 14<sup>e</sup> arrondissement, alors que ces projets sont similaires et qu'ils sont traités par la même élue au Conseil de Paris. Cela pose question.

L'idée du comité de pilotage au niveau parisien semble intéressante et il est possible de se positionner en faveur de sa création.

**M. SCHOUTETEN** remercie le collectif pour la question posée. Il faut souligner que le collectif met en lumière un projet qui rassemble un très large consensus auprès de l'ensemble des élus du Conseil d'arrondissement. Il a été soutenu dès la campagne de 2014 pour ce qui concerne Stopmonop par tout le spectre politique.

Les résolutions du Conseil d'arrondissement ont toujours révélé une volonté partagée par l'ensemble des groupes représentés dans cette assemblée.

Aussi, il semble que le délai raisonnable de la mise en œuvre d'une résolution dument adoptée par le Conseil d'arrondissement et le budget participatif est largement dépassé. C'est tout l'objet de la question soulevée ici.

Le groupe Républicain s'interroge également sur les motifs réels de ce retard. Cette situation soulève une nouvelle fois la question du suivi des projets votés dans le cadre du budget participatif.

**M. FÉRAUD** confirme que le suivi de la mise en œuvre des projets votés au budget participatif est important. Avec M. RAIFAUD, une réunion avait été organisée à cette fin il y a quelques mois, avec l'ensemble des conseils de quartiers et les associations au sein du CICA. Il faudra prendre un nouveau rendez-vous, afin d'établir un point de situation sur le degré de réalisation des projets. Cela concerne l'ensemble des porteurs de projets et des acteurs de la démocratie locale.

La réponse apportée par M. LE RESTE est assez complète. Mme VASA a abondé dans le même sens. M. FÉRAUD s'engage pour sa part à soutenir la demande exprimée par les élus communistes au Conseil de Paris, afin que le comité de pilotage sur les halles alimentaires parisiennes soit réuni avec l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris. Il faut désormais relayer cette demande auprès d'Olivia POLSKI, de la Maire de Paris et de ses collaborateurs, afin que cela soit mis en œuvre.

Le fait de disposer d'une réponse claire, étayée et incontestable s'il existait un obstacle juridique, s'avère indispensable. Toutefois, M. FÉRAUD ne voit pas de quelle manière le montant global pourrait représenter un obstacle dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, alors qu'il est nettement supérieur dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, sauf à ce que les mécanismes soient tout à fait différents et que les membres du Conseil d'arrondissement ne soient pas bien informés à ce sujet. Il faudrait alors l'expliquer clairement, afin de cerner de quelle manière mettre en œuvre le projet au budget participatif.

M. FÉRAUD ne souhaite pas être trop négatif. S'il existe une difficulté, cela provient du fait qu'un budget primitif de la Ville de Paris a été établi et qu'il est en phase de mise en œuvre, avec la réalisation des travaux. Il serait dommageable que cela conduise à ne pas utiliser l'argent prévu et voté au budget participatif.

Il est normal que Kelbongoo puisse obtenir une réponse. Aussi, M. FÉRAUD s'engage à relayer les propos exprimés par M. LE RESTE et Mme VASA, afin de disposer des réponses attendues, en insistant auprès d'Olivia POLSKI. Il faut qu'une réunion de travail puisse également avoir lieu car Kelbongoo est un partenaire de travail.

**Un intervenant** demande si la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement pourrait avancer l'argent en remettant un chèque au représentant de Kelbongoo présent dans la salle.

**M. FÉRAUD** répond que cela n'est pas possible.

**Erika ABRAMS, représentante du Collectif Stopmonop**, remercie les participants qui ont répondu, en particulier M. LE RESTE pour son intervention.

**Léa BARBIER**, de l'association Kelbongoo, signale qu'après le vote du budget participatif, elle avait échangé avec un membre du cabinet d'Olivia POLSKI sur la possibilité de combiner l'aide de la DAE et le budget participatif. Ce membre du cabinet lui avait alors affirmé qu'il n'y aurait aucune difficulté, car il s'agit de lignes budgétaires distinctes et non exclusives l'une de l'autre. Aussi, il faut souhaiter que le blocage actuel soit levé rapidement. Il y a urgence en la matière, pour ne pas mettre en danger la survie de Kelbongoo.

### ***Les conséquences des travaux de la ligne 11 sur la voirie***

En l'absence du représentant du Conseil de Quartier Faubourg-du-Temple / Saint Louis, **Erika ABRAMS, représentante du Collectif Stopmonop**, présente la question approuvée en réunion plénière le 4 avril dernier, suite à plusieurs réunions d'exploration sur le terrain organisées par le Conseil de quartier avec la participation des habitants et d'élus des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements, pour les deux stations de métro concernées (Goncourt et Belleville), à cheval entre ces deux arrondissements.

Les travaux de prolongement de la ligne 11, qui sont en cours, comprennent un aménagement et une modernisation des stations existantes. Ils ont été préparés de longue date, depuis une dizaine d'années selon le dépliant diffusé dans le quartier par la RATP. Tout en reconnaissant pleinement l'utilité de ces travaux, le Conseil de quartier relève, chez les habitants et les commerçants du quartier, notamment ceux qui sont riverains de la rue du Faubourg-du-Temple, un certain nombre de plaintes ou de préoccupations, exprimées à la réunion publique du 13 décembre 2016. Ces plaintes se sont renforcées depuis le début des travaux des concessionnaires qui a concrétisé l'impact de ce chantier, prévu pour durer trois ans, sur le quotidien et le cadre de vie.

Les commerçants se plaignent d'un manque d'information de la part de la RATP et de la mairie sur l'emprise et les étapes concrètes du chantier, en ce qui concerne les interventions des concessionnaires.

La RATP fournit des informations uniquement pour ce qui concerne ses propres interventions. Pour le reste, elle renvoie les personnes à la mairie et les commerçants assurent qu'ils éprouvent de grandes difficultés à bénéficier d'éléments de réponse à leurs questions. Ils ne sont pas informés. Aussi, ils découvrent le jour même qu'un chantier s'amorce devant leur porte, bloquant ainsi toute livraison ou toute activité.

Les habitants, à qui une amélioration de la mécanisation avait été annoncée, se préoccupent du fait que cette promesse, qui a été accueillie avec espoir par les handicapés et les personnes malades, ainsi que les personnes âgées et les jeunes mères, n'a pas été tenue pour la station Goncourt, qui dessert pourtant l'hôpital Saint-Louis.

Les habitants et les commerçants expriment les soucis liés à l'impact du positionnement en surface des trémies prévues devant le 51, le 52 et le 129 de la rue du Faubourg-du-Temple, sur la circulation des piétons, des véhicules et des autobus. Ces derniers représentent les seuls transports accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les commerçants s'inquiètent également au sujet de l'impact sur l'attractivité commerciale de la rue.

À la suite des visites opérées sur le terrain, réunissant des riverains et des élus et un représentant de la RATP, des propositions d'amélioration modestes et peu onéreuses ont été formulées et elles ont été adressées à la direction de la RATP.

Concernant Goncourt, la proposition formulée est restée sans réponse. S'agissant de Belleville, il s'agissait d'une fin de non-recevoir.

Aussi, la question posée s'adresse à M. FÉRAUD, afin que ce dernier s'engage pour améliorer l'information en direction des riverains et des commerçants. Il s'agit par ailleurs d'appuyer auprès de la RATP la demande de mécanisation de l'escalier fixe de la sortie numéro 1 de la station Goncourt devant le 152 avenue Parmentier et la demande d'installation d'un escalier mécanique descendant, doublant l'escalator montant existant, entre la salle des billets et le premier palier.

Cette demande a été reprise par les élus EELV du 10<sup>e</sup> arrondissement, dans un vœu approuvé à l'unanimité au Conseil d'arrondissement le 16 janvier dernier. La demande a été relayée par le collectif Stopmonop dans un projet déposé sur la plateforme du budget participatif 2017. Aussi, il est demandé si M. FÉRAUD est enfin disposé à appuyer auprès de la RATP la demande formulée par les riverains pour la mise en place rapide d'un groupe de travail comprenant habitants, commerçants, représentants de la RATP et élus des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements, avec des délégations voiries et démocratie locale, pour pallier l'absence de concertation en amont et rechercher une solution aux problèmes soulevés par les aménagements prévus pour les deux stations (flux des piétons, stationnement, droit d'étalage).

**Mme FAJGELES** déclare que les travaux actuellement réalisés dans le 10<sup>e</sup> arrondissement n'ont pas été présentés il y a dix ans, mais à l'automne dernier. Aussi, ce processus s'opère dans un temps très court. La réunion publique a eu lieu le 13 décembre dernier. Par conséquent, le temps n'a pas été perdu. Toutefois, Mme FAJGELES entend le fait que de nombreuses interrogations n'ont pas trouvé de réponse.

S'agissant des travaux, les concessionnaires tiennent la mairie informée. Ils vont à la rencontre des commerçants et une lettre d'information est distribuée et affichée sur place. Il semble que s'agissant des travaux évoqués ci-dessus, aucune lettre d'information n'ait été publiée, selon les propos tenus.

Lorsque des chantiers se sont avérés problématiques, des commerçants se sont plaints à la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement et il a toujours été possible de remédier aux problèmes observés. Or, aucune plainte ni aucun retour n'a été formulé auprès du secrétariat de la Mairie du 10<sup>e</sup> par les commerçants de la rue du Faubourg-du-Temple. Aussi, ces derniers vont recevoir la visite des représentants de la mairie. Une information et une visite sur place vont être organisées avec ces commerçants.

S'agissant de l'accessibilité, la RATP a expliqué lors de la précédente réunion, qu'avec le prolongement d'une ligne générant de nouveaux trains et des wagons supplémentaires, elle est dans l'obligation de créer une sortie de dégagement additionnelle (sortie de secours). Si

cette sortie est mécanisée, elle ne répond pas à l'exigence qui prévaut. En effet, en cas d'incendie, si l'escalier mécanique est en panne, la sortie de dégagement est inefficace. De ce fait, la RATP est contrainte de créer une sortie de dégagement non mécanisée.

Toutefois, Mme FAJGELES rappelle que tous les élus ont demandé à la RATP d'étudier cette mécanisation. Il est insupportable, alors que des travaux importants sont engagés, qu'aucune sortie mécanisée supplémentaire soit prévue. La RATP affirme que cela n'est pas obligatoire dans le cadre de ces travaux. Toutefois, la législation sur l'accessibilité des lieux publics doit être appliquée sur le réseau du métro. La RATP reconnaît que cela n'est pas le cas, car cela coûterait une fortune. Pour le moment, la RATP n'a pas engagé ce chantier sur Paris. Elle a indiqué que des études ont été lancées et que les résultats seront disponibles cet automne. Une relance sera opérée à cette date, mais il n'est pas certain que les frais soient engagés pour autant, s'agissant de l'accessibilité.

Concernant les nouvelles trémies, Mme FAJGELES convient du fait que cela va gêner le cheminement piéton et l'espace public, avec les deux nouvelles sorties sur le trottoir de la rue du Faubourg-du-Temple. Il faut étudier la possibilité d'élargir le trottoir. Il est effectivement nécessaire d'inciter la RATP et la Ville de Paris à travailler sur ce sujet. La date de réunion proposée est fixée au 30 mai prochain à la mairie, avec la participation de la RATP et de la Direction de la voirie et des déplacements de la ville. Cela permettrait de lancer le groupe de travail et de fournir les études techniques, en échangeant sur les solutions envisageables.

**M. SCHOUTETEN** remercie le Conseil de quartier pour cette question. Le vœu du 16 janvier avait effectivement fait l'unanimité. La position du groupe républicain n'a pas évolué : il s'agit de soutenir l'accessibilité des équipements publics. Les travaux, dans le cadre du projet Grand Paris, doivent améliorer l'accessibilité et se conformer aux besoins d'un nombre significatif d'habitants.

Le manque d'information et de concertation semble constitutif d'un certain nombre de projets d'aménagement. Cela mérite d'être souligné et il faut traiter ce problème en amont.

**M. RAIFAUD** rappelle qu'une présentation du projet avait été réalisée en novembre dernier, avec la RATP et les services de la ville. Le Conseil de quartier avait souhaité organiser une réunion sur place. La RATP s'y est rendu, de même que M. RAIFAUD, ce qui l'a conduit à proposer le vœu dont il est question, adopté à l'unanimité par le Conseil d'arrondissement le 16 janvier dernier. Il formulait deux demandes : la RATP devait étudier la possibilité d'équiper prioritairement la station Goncourt d'un escalier mécanique (proximité de l'hôpital) et une concertation devait être organisée au sujet des nouvelles sorties et de l'élargissement de la rue du Faubourg-du-Temple.

Il est satisfaisant de constater qu'une nouvelle réunion est prévue. Une coordination claire doit être établie entre les différents services, notamment avec la RATP, afin de progresser.

M. RAIFAUD demande à M. SCHOUTETEN s'il identifie des sujets précis sur lesquels un manque de concertation existe, afin d'en discuter.

**M. FÉRAUD** propose de rester centré sur la question posée. La concertation ne consiste pas seulement à demander à la Ville d'apporter son approbation. M. FÉRAUD n'a pas d'inquiétude sur la qualité de la concertation mise en œuvre pour chaque projet.

**Erika ABRAMS, représentante du Collectif Stopmonop**, remercie les intervenants pour les éléments de réponse apportés, en particulier Mme FAJGELES pour la date de réunion fixée au 30 mai. Les plaintes des commerçants portent pour l'essentiel sur le fait ne pas être informés à l'avance sur les travaux menés, mais ils reconnaissent pleinement l'utilité des travaux menés.

S'agissant de la mécanisation, il n'a jamais été demandé de bénéficier d'une sortie mécanisée supplémentaire. La demande formulée porte sur la mécanisation de la sortie actuelle de l'escalier fixe numéro 1, ce qui serait aisé à mettre en œuvre, d'un point de vue technique et moins coûteux qu'une nouvelle sortie mécanisée pour la station Goncourt.

Le plan actuel pose des problèmes qui ne peuvent pas être résolus par un élargissement du trottoir de l'autre côté de la trémie. Cela concerne notamment le commerçant situé au 52 rue du Faubourg-du-Temple qui va perdre son droit d'étalage, alors que la largeur du trottoir ouvrirait la voie à une autre solution. Il faudrait évoquer ce point et bien d'autres lors de la réunion du 30 mai.

**Un intervenant** souligne qu'une information assez détaillée a été fournie au sujet du chantier de la RATP. En revanche, les commerçants ne savaient pas que d'importants travaux seraient réalisés devant chez eux et ils n'étaient pas informés sur le planning de ce chantier.

**M. FÉRAUD** confirme que l'information fournie par les concessionnaires peut faire défaut et cela se produit assez fréquemment. La Mairie du 10<sup>e</sup> tente de faire au mieux pour leur rappeler leurs obligations en la matière. Les travaux de la ligne 11 représenteront sans nul doute une période relativement difficile pour les commerçants du Faubourg-du-Temple et il faut s'y adapter. M. FÉRAUD remercie l'ensemble des intervenants et il propose d'amorcer la réunion du Conseil d'arrondissement.

En préambule du Conseil d'arrondissement, **M. FÉRAUD** déclare qu'il a reçu le pouvoir d'Anne SOUYRIS pour Sylvain RAIFAUD.

**Objet** : Désignation de la secrétaire de séance.

**Projet de délibération : MA 101749**

**Rapporteur** : Rémi FÉRAUD

*Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance.*

**Objet** : Approbation du compte-rendu du conseil d'arrondissement du lundi 13 mars 2017

**Projet de délibération : MA 101750**

**Rapporteur** : Rémi FÉRAUD

**M. FÉRAUD** propose de prendre en compte une modification en page 23 s'agissant des votes de la délibération DPE. Par ailleurs, en page 20, M. BASSINO a apporté des corrections à son intervention.

*Le procès-verbal du compte-rendu du 13 mars 2017 est adopté.*

**Objet** : Élection d'un président ad hoc pour l'adoption du compte administratif 2016 du 10<sup>e</sup> arrondissement

**Projet de délibération : MA 101751**

**Rapporteur** : Rémi FÉRAUD

**M. FÉRAUD** propose d'élire comme président M. SIMONDON.

*La délibération est adoptée.*

**Objet** : Adoption du compte administratif pour l'exercice 2016 du 10<sup>e</sup> arrondissement

**Projet de délibération : MA 101752**

**Rapporteuse** : Olga TROSTIANSKY

**Mme TROSTIANSKY** déclare qu'il s'agit de se prononcer sur le solde d'exécution du budget alloué par la Ville de Paris au 10<sup>e</sup> arrondissement en 2016.

Il s'agit d'un constat entre les crédits ouverts au titre de l'exercice 2016 et les dépenses mandatées au titre du même exercice, ainsi que le solde représentant les crédits à reporter.

Au niveau des crédits, il est recensé tout ce qui a été inscrit au budget primitif adopté en décembre 2015 au Conseil de Paris, ainsi que les reports de crédit constatés au compte administratif 2015, lors du vote du Conseil de Paris de mai 2016. Les dépenses sont constituées par l'ensemble des paiements effectués par le comptable public sur l'état spécial.

Près de 97 % des crédits de fonctionnement ouverts en 2016 ont été mandatés. Ce taux est en progression par rapport à 2015 et il est stable par rapport aux exercices précédents. Les engagements juridiques s'élevaient à 98 % des crédits ouverts.

S'agissant de la dotation de gestion locale, le taux d'engagement juridique s'élève à 99 %. 78 % des reports constatés sont destinés à solder des commandes pour lesquelles les factures sont parvenues après la clôture budgétaire. Le taux d'exécution des crédits de travaux est très élevé sur la dotation d'animation locale. Un plan annuel des travaux a été mis en place par la Direction générale des services. Près de 42 % des crédits d'investissement ont été mandatés et près de 51 % d'entre eux ont été engagés juridiquement. Les reports de la section d'investissement s'expliquent en grande partie par la sous-consommation de l'enveloppe budgétaire par les conseils de quartier.

Sur les 255 000 € de report de crédits de fonctionnement, plus de 116 000 € constituent des restes à payer, liés à des commandes passées en 2015, pour lesquelles les factures sont

parvenues après la clôture budgétaire. L'utilisation des reports constatés sera délibérée lors de la prochaine étape, avec le vote du budget supplémentaire.

Mme TROSTIANSKY remercie la Direction générale des services.

**M. SCHOUTETEN** souligne avec satisfaction la hausse des crédits réalisés. Il rappelle qu'il a déjà eu l'occasion de s'exprimer dans une précédente séance sur le budget administratif mais il ne sera pas possible de voter favorablement cette délibération.

**M. SIMONDON** signale que Mme DUVERLY a donné pouvoir à Mme CORDEBARD à partir de ce vote.

*La délibération est adoptée avec toutes les voix favorables, hormis deux voix défavorables.*

**Objet** : Subventions (202 000 euros) à 21 associations, conventions et avenants à conventions au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris.

**Projet de délibération : 2017 DDCT 16**

**Rapporteure** : Olga TROSTIANSKY

**Mme TROSTIANSKY** souligne l'importance de cette délibération, au regard du montant engagé et du motif de ces subventions. Les violences conjugales s'inscrivent dans la sphère privée, mais aussi dans le milieu du travail et les sphères de socialisation (écoles, universités). Les chiffres sont implacables et indignes. En France, une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint ou de son compagnon. À Paris, 18 femmes sont décédées entre 2010 et 2015. La Ville de Paris est fortement engagée depuis de nombreuses années, afin de faire reculer ces violences faites aux femmes.

L'Observatoire Parisien des Violences faites aux Femmes (OPVF) permet de consolider les partenariats et la mise en œuvre des dispositifs. De nombreuses contractualisations ont lieu avec la justice et la police, avec le schéma d'aide aux victimes (2016) et le schéma départemental de la santé signé début 2017. Le contrat de prévention et de sécurité parisien est mené depuis une dizaine d'années sur Paris, notamment dans le 10<sup>e</sup> arrondissement avec M. BRIBARD. Il propose d'amplifier la lutte contre les violences faites aux femmes. Le programme d'actions est très important. Le réseau associatif est fortement mobilisé à Paris. Il offre de l'accueil, de l'écoute et de l'accompagnement pour les femmes victimes. Il permet également de mettre en œuvre des actions de prévention.

Avec la Direction générale des services, une réflexion est menée afin de mieux accueillir les femmes qui se rendent à la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement. Dans le champ des permanences téléphoniques d'accueil et d'écoute, l'association Le collectif féministe contre le viol opère un très important travail. La subvention qui lui est allouée est de 10 000 €, avec la signature d'une convention triennale. S'agissant de l'accueil et de l'accompagnement global des femmes victimes de violences, il faut souligner l'action menée par le Centre d'Information des Femmes et des Familles. L'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir s'attache à lutter contre les violences exercées auprès des femmes handicapées. La fédération GAMS lutte contre les mutilations sexuelles féminines, en menant un travail considérable. L'Association Citoyenne des Originaires de Turquie doit être évoquée, au regard du nombre de Turcs dans



l'arrondissement. Un travail considérable est mené pour repérer les femmes isolées et les accompagner. L'Association franco-chinoise accompagne les femmes chinoises et d'origine chinoise. L'Association des Tunisiens en France mène un travail de proximité sur l'accès au droit et la lutte contre les discriminations.

S'agissant de la prévention des récidives et des prises en charge des auteurs de violence, il faut citer l'Association de Lutte contre les Violences faites aux Femmes qui met en place un centre SOS Violences familiales. Des interventions sont menées auprès d'hommes auteurs de violences conjugales.

Mme TROSTIANSKY demande en conclusion aux membres du Conseil d'arrondissement d'appuyer l'action municipale en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention (7 000 euros) à l'association CRL 10 (10e)

**Projet de délibération : 2017 DAC 303**

**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** rappelle que l'association CRL 10 gère les quatre centres d'animation de l'arrondissement. La subvention concerne les pratiques amateurs en direction du chant et les rencontres chorales de Paris (Dix de Chœur, Voix sur Berges). La Mairie du 10<sup>e</sup> accompagne le CRL 10 pour ces pratiques depuis de nombreuses années. Le 17 mai prochain, l'une des chorales phares des Voix sur Berges (Equivox) donnera un concert à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie à la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention (5 000 euros) à l'association Hippocampe - Association pour la recherche en mime corporel (10e).

**Projet de délibération : 2017 DAC 329**

**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** rappelle que même si l'association Hippocampe est basée dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, ses cours et ses stages sont prodigués dans les locaux du Théâtre de la Terre, dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. La subvention, identique à celle octroyée l'an dernier, permet à l'association de poursuivre son activité pédagogique (formations, spectacles).

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (994 937,62 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des TAP

**Projet de délibération : 2017 DASCO 71**

**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** signale que les rythmes éducatifs sont désormais dénommés des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). La subvention évoquée (994 937,62 euros) ne concerne pas seulement le 10<sup>e</sup> arrondissement et elle couvre Paris dans son ensemble. Dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, un marché passé tous les trois ans couvre l'essentiel des activités proposées dans le domaine périscolaire. Des appels à projets s'opèrent par arrondissements, afin de privilégier la dimension locale et pédagogique, avec des contenus innovants ayant fait l'objet d'une démarche de conception collaborative avec les responsables éducatifs de la ville, les directeurs et les professeurs des écoles. Sur Paris, cette démarche représente 270 ateliers et 96 organismes. Pour le 10<sup>e</sup> arrondissement, il est recensé 5 organismes ou associations (AC3, Centre d'animation jeunesse, Compagnie Luciole, l'association Marmots, Loba Compagnie), bien connus des écoles de l'arrondissement, sur 46 projets. Huit écoles de l'arrondissement sont impliquées.

Il faut souligner que ces actions d'animation fonctionnent bien et qu'elles sont toujours très attendues par les responsables éducatifs de la ville.

**Mme PAWLIK** souhaite connaître le contrôle exercé sur les prestataires assurant ces ateliers dans les écoles, quel que soit le mode de leur désignation (marché public ou appel à projets). L'an dernier, il avait été indiqué que seulement 8 % des accueils avaient fait l'objet d'un contrôle. Il faudrait par ailleurs indiquer de quelle manière les résultats des contrôles sont pris en compte en termes de suivi et de procédure.

Par ailleurs, le nombre d'organismes retenus s'érode d'année en année dans le cadre de l'appel à projets. Il faut comprendre l'origine de cette tendance regrettable, alors que les appels ont l'avantage de prendre en compte les besoins locaux et de s'adapter au territoire.

**M. ALGRAIN** indique que le contrôle est exercé de manière quasi permanente et il s'y associe lui-même, en se rendant régulièrement et de manière inopinée dans les écoles au moment où sont dispensés les ateliers. Les services concernés sont fortement présents.

Les cinq associations retenues, sur les 15 postulants initiaux, ont été choisies sur la base de leur pérennité économique, afin qu'elles puissent assurer les actions pour lesquelles elles se sont engagées sur le long terme. Par ailleurs, le choix s'opère sur la base du contenu proposé et M. ALGRAIN y consacre un temps important. Enfin, il est attentif au fait qu'une relation avec l'école est bien nouée et que les équipes pédagogiques aient été impliquées.

Si des élus souhaitent accompagner M. ALGRAIN dans ces visites opérées au sein des écoles, ils sont les bienvenus.

**Mme CORDEBARD** rappelle que l'essentiel des ateliers menés auprès des enfants est assuré par des animateurs de la ville, sous le regard de leurs responsables hiérarchiques qui sont amenés à procéder à des contrôles réguliers bien plus fréquents que ceux exercés par les inspecteurs de secteur auprès des professeurs des écoles.

Par ailleurs, il est vrai que la part des associations sélectionnées dans le cadre des appels à projets a diminué. Cette évolution s'explique par le fait qu'il n'est pas possible de faire appel à des associations dont l'offre peut s'intégrer dans un marché. La première année, les contrôleurs avaient souligné ce point.

Dans chaque arrondissement, la sélection s'opère avec des professionnels qui préparent le terrain, afin que les acteurs locaux puissent opérer leur choix avec soin. Ce processus apporte de la pertinence au choix des projets. Cela complète l'offre des animateurs de la ville et l'offre associative qui intervient également dans le cadre du marché.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (20 850 euros) à sept associations historiques

**Projet de délibération : 2017 DAC 506**

**Rapporteur** : Bernard GAUDILLERE

**M. GAUDILLERE** rappelle que le 10<sup>e</sup> arrondissement a beaucoup de chance : en effet, certains de ses habitants ont créé une association historique de qualité. Plus de la moitié des arrondissements de Paris sont dépourvus de toute association historique. Or, le 10<sup>e</sup> arrondissement possède une riche histoire, qui mérite d'être analysée et mise en valeur. Telle est la démarche effectuée par l'association Histoire et Vies du 10<sup>e</sup>. Ses conférences sont très suivies. Elle organise par ailleurs des expositions régulières et elle édite une revue de très haute tenue, sollicitant de nombreux universitaires.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (1 950 euros) à trois associations d'anciens combattants et comités du Souvenir localisés dans les arrondissements de Paris

**Projet de délibération : 2017 DAC 505**

**Rapporteur** : Alexandra CORDEBARD

**Mme CORDEBARD** rappelle que cette délibération récurrente – il existe à ce sujet une petite erreur dans le libellé de la délibération – concerne la CAFAC, qui permet d'organiser les cérémonies de commémoration se déroulant toute l'année dans l'arrondissement. Le montant de la subvention s'élève à 700 €.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (224 359 euros) à vingt-et-une associations et deux bailleurs sociaux

**Projet de délibération : 2017 DDCT 34**

**Rapporteur** : Didier LE RESTE

**M. LE RESTE** déclare que la délibération a pour objectif de soutenir des projets en lien avec l'amélioration du cadre de vie et des locaux associatifs. Sur les 21 associations concernées par la délibération, l'une d'elles est du 10<sup>e</sup> arrondissement : il s'agit de l'association A Toi Théâtre, dont le local est vétuste et l'espace mériterait d'être réaménagé, pour un meilleur accueil du public et une conciliation plus aisée des activités menées. Pour cela, une subvention de 15 620 € est proposée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (284 542 euros) à 44 associations porteuses de 64 postes d'adultes-relais

**Projet de délibération : 2017 DDCT 42**

**Rapporteur** : Didier LE RESTE

**M. LE RESTE** indique que la délibération concerne le cofinancement par la Ville de Paris de postes adultes-relais. Il s'agit d'un contrat d'insertion financé à près de 80 % par l'État en direction des quartiers de veille active. Les adultes-relais assurent des missions de médiation sociale, éducative et culturelle, contribuant à faciliter l'accès des habitants aux services d'équipements publics et collectifs, à soutenir la parentalité et à favoriser l'accès aux soins et aux droits. Ils contribuent également à la politique de prévention et d'insertion vis-à-vis de la jeunesse. Sur les 44 associations concernées par la délibération, 4 sont du 10<sup>e</sup> arrondissement : le centre social A.i.r.e.s 10, l'association France et Langues d'accueil, l'association Robert Desnos et l'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (ACORT).

Il s'agit de permettre de cofinancer un poste d'adulte-relais pour chaque structure, sur l'année 2017, à l'aide d'une subvention de 4 100 € attribuée à chacune des associations citées ci-dessus.

Parmi les associations soutenues par la Ville de Paris pour des cofinancements de postes d'adultes-relais, deux structures agissent plus particulièrement dans le 10<sup>e</sup> arrondissement : il s'agit de l'association Droits d'urgence, à qui il est proposé une subvention globale de 18 800 € et de l'association Optima, avec une subvention globale de 26 042 €, qui accompagne les huit conseils citoyens parisiens dans le recrutement de postes d'adultes-relais.

**M. FÉRAUD** signale que pour cette délibération et les suivantes, il faut tenir compte du pouvoir accordé par M. GAUDILLERE à Mme FASSO.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Réalisation (1er, 3e, 4e, 5e, 6e, 10e, 17e et 18e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 58 logements sociaux (22 PLA-I et 36 PLUS) par AXIMO

**Projet de délibération : 2017 DLH 89**

**Rapporteur** : Dante BASSINO

**M. BASSINO** déclare que s'agissant du 10<sup>e</sup> arrondissement, le programme d'acquisition concerne un seul logement (un T2 PLUS) au 20 avenue Claude-Vellefaux. L'ensemble du projet bénéficie d'une subvention de 3 271 000 €. La moitié des logements réalisés se verra proposer des locataires par la Ville de Paris et la convention a une durée de 55 ans. La délibération propose de garantir pour cette durée les services des intérêts de l'amortissement pour les différents prêts (PLA-I, PLA-I foncier, PLUS et PLUS foncier).

**Mme PAWLIK** déplore qu'une nouvelle fois, le programme d'acquisition-conventionnement exclut les classes moyennes et il compromet les logements familiaux. En effet, les logements

de grande dimension actuellement occupés seront divisés dès lors que les occupants auront libéré les lieux. C'est pourquoi, il sera voté défavorablement à cette délibération.

**M. BASSINO** assure que la délibération répond à l'ensemble des besoins des parisiens, en adaptant le ratio à chaque catégorie de demandeurs. Ce jour, deux catégories (PLA-I et PLUS) sont particulièrement déséquilibrées entre le nombre de demandeurs et le nombre de logements attribués chaque année et elles sont par conséquent renforcées. Les besoins se concentrent sur les petits logements, bien souvent situés dans des étages élevés, sans ascenseur. De ce fait, il n'est pas facile d'y placer une famille. Ces logements sont plus adaptés à un jeune couple ou à une personne célibataire. Lorsque cela est possible, des logements familiaux sont proposés.

*La délibération est adoptée à la majorité des voix ; deux voix sont défavorables (Monsieur Laurent SCHOUTETEN et Madame Déborah PAWLIK).*

**Objet** : Cession à SNL - Prologues de 6 lots de copropriété pour logements sociaux (1er, 4e et 15) et, en sa qualité d'emphytéote, de 33 lots de copropriété (10e, 11e, 15e, 17e, 18e et 19e)

**Projet de délibération : 2017 DU 65**

**Rapporteur** : Dante BASSINO

**M. BASSINO** déclare qu'il s'agit de logements d'insertion de personnes situées dans un parcours locatif ayant bien souvent connu des situations sociales difficiles. Dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, le logement concerné, de catégorie PLA-I, a déjà bénéficié de travaux dans les années passées. Aussi, il s'agit ici d'une régularisation.

*La délibération est adoptée avec l'ensemble des voix favorables, hormis deux abstentions (M. SCHOUTETEN et Mme PAWLIK).*

**Objet** : Subvention (99 223 euros) et avenant n°1 à l'association Le Club des Petits Gavroches pour la halte-garderie (10e).

**Projet de délibération : 2017 DFPE 74**

**Rapporteur** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** rappelle au sujet de cette délibération récurrente chaque année que Le Club des Petits Gavroches gère une halte-garderie accueillant 25 enfants de 18 mois à 4 ans.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle - Subventions (23 000 euros) et conventions avec deux associations pour leurs actions dans les 9e, 10e, 17e et 18e.

**Projet de délibération : 2017 DFPE 108**

**Rapporteur** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** précise que la subvention concerne le dispositif d'aide et de soutien à la parentalité. Pour le 10<sup>e</sup> arrondissement, l'association concernée est Jeunesse Saint Vincent-de-

Paul, accueillant des jeunes de 6 à 16 ans après l'école et les temps périscolaires. Cette association va étendre ses activités dans deux autres arrondissements, le 9<sup>e</sup> et le 18<sup>e</sup>. C'est pour cette raison que la subvention proposée pour cette année s'élève à 14 000 €.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Demande de subventions auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour divers équipements

**Projet de délibération : 2017 DJS 161**

**Rapporteur** : Paul BEAUSSILLON

**M. BEAUSSILLON** déclare que cette demande de subvention de la Ville de Paris s'inscrit dans le programme Héritage 2024 du CNDS favorisant le développement d'équipements de proximité en libre accès sur le territoire. Sur l'ensemble des projets parisiens, un seul concernerait en partie le 10<sup>e</sup> arrondissement : il s'agit du projet de parcours urbain sportif, qui s'étendrait de Nation à Stalingrad (5 km). Ce projet avait été voté en 2015 au budget participatif parisien. La demande de subvention auprès du CNDS (12 500 €) permet d'abonder la somme allouée dans le cadre du budget participatif.

**Mme FAJGELES** déclare que ce projet est très important, notamment dans le cadre du réaménagement du carrefour Lafayette/Valmy sur lequel un travail est actuellement mené avec les habitants.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Demande de subvention au CNDS au titre de la mise en accessibilité PMR de trois équipements et pour l'achat de chaises de mise à l'eau pour les piscines parisiennes

**Projet de délibération : 2017 DJS 173**

**Rapporteur** : Paul BEAUSSILLON

**M. BEAUSSILLON** rappelle que l'investissement est opéré sur toutes les piscines parisiennes. La subvention du CNDS s'élève à 34 000 €.

**M. FÉRAUD** rappelle aussi qu'un ascenseur est actuellement en panne à la piscine Parmentier et qu'il a été demandé aux services de travailler sur ce point important.

**Mme TOURTE** signale le problème de l'accessibilité aux cabines.

**M. FÉRAUD** déclare qu'à la piscine Lagatu, ces cabines sont accessibles.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions (226 630 euros) et conventions à 76 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2017

**Projet de délibération : 2017 DPSP 1**

**Rapporteur** : Stéphane BRIBARD

**M. BRIBARD** rappelle l'importance de ce dispositif pour les Parisiens de 11 à 18 ans, qui leur permet de bénéficier d'activités culturelles, sportives, civiques et de loisirs lors des vacances scolaires. Dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, l'association A Toi Théâtre est concernée, avec deux stages pour un montant global de 7 500 €. M. BRIBARD se félicite de cette action et de l'adaptation de la Ville de Paris afin de permettre aux jeunes de quartiers d'en bénéficier dans des périodes hors vacances scolaires dénuées de cours (avant le baccalauréat).

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Communication sur le lancement d'un appel à projets « éducation et enseignement de la biodiversité » - subventions

**Projet de délibération : DEVE 86**

**Rapporteur** : Sylvain RAIFAUD

**M. RAIFAUD** déclare qu'il s'agit d'une communication et non délibération. L'appel à projets va être ouvert jusqu'au jeudi 15 juin. Il permettra aux associations qui le souhaitent de se porter candidates afin de bénéficier de cet appel à projets. L'enveloppe globale est de 20 000 € en fonctionnement et de 20 000 € en investissement pour l'ensemble de Paris, par attribution du Conseil de Paris à l'automne prochain.

**Mme PAWLIK** regrette que la communication reste sommaire, alors que la biodiversité urbaine représente une thématique très importante. Au regard du budget alloué, assez faible, il semble difficile d'attendre de véritables avancées pour la biodiversité à Paris. De véritables actions pédagogiques pourraient être menées à destination des petits Parisiens. Le territoire comporte de nombreux réservoirs de biodiversité. Des espèces sont de retour dans la Seine, grâce à l'amélioration de la qualité de l'eau. Cela est également le cas au canal Saint-Martin. À ce titre, il serait intéressant de mettre en place un projet pédagogique avec les écoles du 10<sup>e</sup> arrondissement. L'installation d'une ferme pédagogique représenterait un bon moyen pour apporter aux enfants un contact plus direct avec la nature. En matière de végétalisation, des efforts restent à opérer à Paris. La place de la République, très minérale, représente un beau contre-exemple en la matière. Il est regrettable de ne pas avancer plus vite sur le sujet de la biodiversité.

**M. RAIFAUD** remercie Mme PAWLIK pour ces suggestions, notamment s'agissant des écoles. La place de la République va être végétalisée de manière éphémère, le 20 mai prochain, dans le cadre de la Fête de la nature, sous l'initiative des mairies des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> arrondissements, afin de promouvoir la végétalisation en ville. M. RAIFAUD souhaite que les initiatives sur la biodiversité soient les plus nombreuses possible. Dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, deux réunions ont été organisées sur la biodiversité, dans le cadre du plan Biodiversité de la Ville de Paris.

**M. FÉRAUD** remercie les participants au Conseil d'arrondissement et il clôt la séance.

*La séance est levée à 20 h 48.*